



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## bilan et perspectives

Question écrite n° 113916

### Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la réalité du dispositif « Défense deuxième chance ». Alors que le chiffre de 10 000 jeunes pouvant être accueillis dans ce dispositif d'insertion des jeunes en difficulté, il apparaît que moins de 1 000 ont été effectivement concernés jusqu'à présent. L'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) indique par ailleurs que les onze centres ouverts représentent une capacité totale d'hébergement de 1 300 places et comptent aujourd'hui 976 volontaires. Il souhaite donc connaître son opinion sur la réalité de ce dispositif, sachant que sur 494 intégrés lors de la première vague de formation, 215 jeunes seulement ont décroché un emploi ou un contrat d'apprentissage et que par ailleurs le budget de fonctionnement de l'EPIDE s'est élevé à 5 millions d'euros en 2005 et à 37 millions en 2006.

### Texte de la réponse

Le dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, Défense, 2e chance, créé par le ministère de la défense en relation étroite avec le ministère chargé de l'emploi à l'été 2005, est géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE). Il nécessite, pour son déploiement, la disponibilité d'infrastructures adaptées pour accueillir en internat aussi bien des jeunes filles que des jeunes garçons. La tension existant actuellement sur le marché immobilier a rendu cette recherche d'emprises difficile, ce qui a entraîné un retard dans la montée en puissance. À ce jour, vingt centres sont opérationnels et offrent une capacité d'accueil de 1 864 places. Cinq nouveaux centres seront ouverts d'ici juin 2007 portant la capacité d'accueil à 3 232 places. Des travaux d'aménagement et d'extension de ces centres seront réalisés au cours du second semestre 2007 pour augmenter cette capacité, laquelle sera portée à 5 482 places. Parallèlement, la réalisation de vingt centres supplémentaires a été décidée début 2007, ce qui portera à 45 le nombre total de centres Défense, 2e chance ouverts à échéance du premier trimestre 2008. Les sites correspondants ont, en effet, déjà été identifiés en relation étroite avec les élus locaux. Un marché public est également en cours de notification afin de construire des bâtiments modulaires sur les terrains nus apportés par le ministère de la défense à l'EPIDE. Les différentes actions engagées par le ministère de la défense permettront donc d'accélérer fortement la montée en puissance du dispositif dans les prochains mois avec l'objectif de disposer, au premier trimestre 2008, d'une capacité d'accueil de 10 000 places. Cela permettra aux nombreux jeunes qui le souhaitent de rejoindre le dispositif Défense, 2e chance et de s'insérer dans la société et dans l'emploi. Sur la base de l'expérience des centres ouverts en 2006, il apparaît que 85 % des jeunes retenus pour intégrer un centre Défense, 2e chance sont effectivement incorporés. Dans les trois premiers mois du cursus, près de 30 % d'entre eux choisissent de renoncer. Ces taux peuvent paraître élevés mais ils sont parfaitement comparables à ceux constatés dans les unités du service militaire adapté ou dans les centres de formation à l'apprentissage. Les résultats obtenus sont probants puisque 90 % des jeunes ayant achevé leur formation ont effectivement trouvé une solution : 70 % d'entre eux ont trouvé un emploi en CDD ou CDI, 20 % ont réintégré un cursus classique de formation (CAP...) auquel ils n'auraient pas pu prétendre précédemment. Le rapport coût/efficacité du programme Défense, 2e chance (30 000 euros par jeune et par an) apparaît donc raisonnable comparé à

celui d'autres dispositifs s'adressant à des publics similaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113916

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13117

**Réponse publiée le :** 6 mars 2007, page 2392